

III. — LIBYE

1. — L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les statistiques suivantes (1) illustrent la progression des effectifs et du nombre d'écoles depuis la Révolution :

Année	Nombre d'établissements	Effectifs élèves	Effectifs enseignants
1. Primaire			
1968	1032	236 567	8 988
1971	1311	348 371	11 122
2. Préparatoire			
1968	152	28 049	1 777
1971	170	36 464	2 477
3. Secondaire			
1968	27	6 612	570
1971	30	8 260	874
4. Universités			
1968	-	2 494	231(2)
1971	-	3 163	445(2)

Il existe des divergences entre les sources officielles. Nous avons choisi les chiffres les plus bas.

L'enseignement libyen a « produit » depuis sa création 2 297 diplômés supérieurs, ce qui fait une élite intellectuelle moderne extrêmement restreinte. Parmi ces diplômés on ne compte que 105 licenciés, 20 maîtres et 81 docteurs. La Libye révolutionnaire s'efforce de pallier rapidement cette carence : 930 étudiants libyens à l'étranger reçoivent une bourse de l'Etat; deux facultés se sont ouvertes cette année, la faculté de médecine de Benghazi qui a reçu 45 étudiants et la faculté de géologie (« Oil and Minerals »). L'effort du gouvernement pour former des cadres pétroliers est particulièrement soutenu.

Selon une statistique officielle, 145 Libyens suivent des cours de formation professionnelle à l'étranger dans le domaine du pétrole : 50 sont aux Etats-Unis, 49 en Egypte et 46 en Algérie. D'autres sont partis en mars en Autriche. Un accord signé avec l'Espagne en avril, prévoit l'admission d'étudiants libyens dans les collèges navals espagnols. En mai une vingtaine

(1) Tirées de « The Revolutionary march », brochure du ministère de l'information.

(2) Administratifs compris.

d'étudiants ont commencé un stage de deux ans à l'Institut français du pétrole à Paris. En juin, le directeur de l'Institut libyen du pétrole a annoncé la création en 1973 d'un centre d'études et de recherches pétrolières avancées qui doit assurer la formation des ingénieurs pétroliers libyens, en liaison avec l'I.F.P. Le 10 octobre un décret du C.C.R. a donné mandat au ministère du Travail et des Affaires sociales de passer des contrats pour la formation de deux centres de formation professionnelle. En même temps un groupe de 20 étudiants partait suivre des cours de l'Institut de formation professionnelle d'Alger, etc. Ces faits, tirés de la chronologie, montrent que la Libye a bien compris qu'une indépendance réelle est illusoire en l'absence des compétences nécessaires. Depuis le 13 janvier, il existe un comité de planification de la main-d'œuvre qui est chargé entre autres de coordonner l'immigration des travailleurs avec la formation professionnelle libyenne.

En juin, le conseil des ministres décidait la fermeture définitive du « Tripoli College », établissement scolaire du ministère de l'Education et de l'orientation nationale doté de programmes en anglais. Une série de mesures analogues fera fermer tous les établissements ou les centres culturels étrangers à l'exception des centres français ou de langue française qui, par voie de conséquence, verront le nombre de leurs élèves augmenter considérablement.

Les écoles françaises sont au nombre de deux. L'école franco-libyenne de Tripoli, fondée en 1956 par l'Union laïque a vu ses effectifs décupler depuis sa création; en 1971, on y comptait 711 élèves dont 178 Libyens, 170 Français, 230 Arabes et 133 élèves d'autres nationalités (surtout européens et slaves); la scolarité se termine au niveau de la seconde. La petite école française de Benghazi compte 185 élèves dont 32 Libyens, 73 Français et 80 élèves d'autres nationalités. C'est une école primaire.

Il existe en outre une école française du pétrole à petit effectif. Enfin, l'Institut culturel français compte 645 élèves dont plus de la moitié sont Libyens. Il n'existe pas d'établissement d'enseignement religieux de langue française.

Grâce à la faveur dont il jouit auprès des révolutionnaires libyens, le français progresse aussi dans l'enseignement national. La prochaine rentrée scolaire (octobre 1971) verra le début d'application du programme d'étude unifié mis au point par la conférence des ministres de l'Education des Etats du pacte de Tripoli. Ces nouveaux programmes font passer le français comme première langue après l'arabe dans le secondaire. Le système des unités de valeurs, adopté déjà à la dynamique faculté des Lettres de Benghazi sera étendu à tous les établissements de l'enseignement supérieur. L'avantage principal de ce système est de permettre une importante réduction de la durée des études. Cette faculté vient de créer une section de français. Dans les facultés de droit le français deviendra une langue obligatoire.

Cette politique en faveur de la langue française est soutenue par la volonté de l'Etat libyen de ne pas se couper de l'Afrique francophone. Peut-être les alliés syriens et égyptiens y sont-ils aussi pour quelque chose.

2. — VIE CULTURELLE

Assez importante avant la Révolution, elle a connu un certain reflux, mais elle reprend grâce aux subsides du gouvernement révolutionnaire.

Nous nous pencherons plus particulièrement cette année sur les problèmes du théâtre qui ne se borne pas à exister, mais porte en lui une foi et un enthousiasme de bon augure. Les troupes sont nombreuses, au total dix-huit : cinq sont des troupes nationales subventionnées par l'État, mais treize autres se débrouillent toutes seules et comptent surtout sur les prix nationaux et internationaux. Les problèmes principaux sont ceux du financement, de la concurrence du cinéma, de la difficulté en terre d'Islam à trouver des actrices et surtout de la langue arabe écartelée entre le dialecte et l'arabe classique.

La firqa qawmiyya (troupe nationale) créée en 1951 à Tripoli est la plus importante de ces troupes. Elle est la seule à pouvoir dédommager quelque peu ses acteurs. Actuellement elle a vingt-et-une pièces en dialecte à son répertoire et une en classique. Cette prédominance du dialecte est d'ailleurs la raison principale de son succès. Les autres troupes ont environ un tiers de leur répertoire en arabe classique. Ce fond est constitué d'œuvres égyptiennes et de traductions du français et de l'anglais.

Mohammed Sharf Ed Din, acteur renommé qui écrit le plus souvent en collaboration avec Mustapha El Amir, en dialecte, nous a confié quelques réflexions sur le public libyen : « En 1954 j'ai obtenu un prix de l'État pour une pièce comique qui a obtenu un très grand succès. En 1971, si je reprenais cette pièce, elle ferait un four. Le goût du public a beaucoup évolué, notamment depuis qu'il a assisté en 1967 à la pièce *Le miel amer* de Salah Din El Ayoubi. C'était une critique de l'ancien régime. Depuis — il y a eu d'autres pièces, bien sûr — le public ne veut plus de grosse farce assortie de coups de bâtons. Il lui faut maintenant une intrigue solide, des jeux de mots intelligents, une visée politique ou une critique sociale, voire une analyse psychologique. Néanmoins il n'est pas encore apte à comprendre le théâtre d'avant garde et ses résistances sont comparables à celles du public occidental ».

Depuis la Révolution — à côté des auteurs déjà confirmés tels que Mohammed Abd El Hadi, acteur, écrivain, metteur en scène, prix 1971 pour le théâtre, Mustapha El Amir et Sharf Ed Din, de la troupe nationale, dont nous avons déjà parlé, Ahmed Azhar Abu Bakr, Ahmed Ibrahim El Façih, surtout connu pour ses romans qui sont parfois écrits en anglais, se révèlent des jeunes talents : Abd Allah Bousiri dont la pièce (« Les bêtes sauvages méprisent les sauterelles »), a été publiée en partie dans *Eth Thawra*, Abd El Krim Danâ dont « Le refus et le silence » a été primé au Festival d'Alger, Omar El Souaïhli qui a obtenu le prix d'État des troupes privées avec « Derrière les sourcils »... etc.

Le premier festival du théâtre national s'est déroulé à Tripoli du 10 au 30 septembre 1971 et a été un succès. C'est la traduction de *Caligula* de Camus par le tunisien Zmerli qui a été représentée à l'ouverture dans une

mise en scène de Mohammed Ali El Qamoudi, par la « Troupe de l'espoir ». Six-sept autres troupes présentèrent d'autres pièces dont bon nombre ont été écrites par des jeunes Libyens. Les récompenses furent obtenues par la troupe populaire de Benghazi, la troupe de l'espoir, et la troupe nationale de Tripoli.

Mais les autres secteurs de la vie culturelle ne sont pas restés au point mort. L'Etat, on l'a dit, fournit un effort considérable et en avril il a été créé un comité national pour l'Education, les sciences et la culture dont l'objectif est de coopérer avec l'UNESCO et les autres organismes internationaux. De fait, le monde culturel international ne se désintéresse pas de la Libye. On en donnera pour preuve les représentations de la troupe de ballet de l'Opéra de Léningrad qui a donné plusieurs représentations à Tripoli et à Benghazi au mois de septembre.

Mais c'est surtout sur le plan interarabe que la culture libyenne a des chances de s'épanouir. La musique en fournit l'exemple. La première conférence arabe de la musique s'est tenue à Tripoli du 9 au 14 janvier sous les auspices de l'organisation pour l'éducation, la culture et la science de la ligue arabe. Treize pays arabes y participaient, la Ligue arabe était représentée par M. Sayyed Nougali, son secrétaire général adjoint. Ce fut un tour d'horizon des problèmes. On aboutit néanmoins à la création de l'Académie arabe de musique à Tripoli.

3. — AFFAIRES SOCIALES

Le Ministre du travail et des affaires sociales a participé à beaucoup de réunions internationales. D'abord avec les Etats du pacte de Tripoli, il dut étudier l'harmonisation des législations du travail, la coordination des activités des Etats membres du pacte au sein de l'O.I.T. (février). Cette réunion aboutit à la fin du mois de mars à la signature d'un accord sur la main-d'œuvre dans lequel la Libye s'engageait, en cas de pénurie chez elle, à faire systématiquement appel à la main-d'œuvre égyptienne. Cette procédure cherche à éliminer les frictions qui pourraient se produire dans la vie quotidienne si la porte était grande ouverte en Libye à la concurrence de la main d'œuvre égyptienne.

En juillet, s'est déroulée à Tripoli la quatorzième conférence des affaires sociales où étaient représentés les Etats de la Ligue arabe et divers organismes internationaux. A Damas, au Caire d'autres réunions sur l'emploi et la main-d'œuvre eurent lieu au niveau pan-arabe. Mais c'est surtout des réunions tripartites tenues dans le cadre du pacte de Tripoli qu'il fallait attendre des résultats concrets; dans le domaine du travail, la conférence des ministres qui se tint au mois de décembre a jeté les bases d'une politique commune de l'emploi; chaque Etat s'est engagé à donner des informations statistiques, à coordonner des plans de développement avec ceux de ses partenaires et à créer un organisme chargé de l'emploi.

Après la grande loi du travail du 1^{er} mai 1970, la législation sociale cette année ne pouvait que marquer le pas. Deux décrets néanmoins éten-

dent le bénéfice des allocations familiales aux contractuels et ouvriers journaliers et fixent un régime de congé commun à tous les fonctionnaires et employés de l'Etat.

4. — AFFAIRES RELIGIEUSES

Trois décisions importantes ont été prises par le C.C.R. dans le domaine religieux. La première, le 17 août met en place à Tripoli l'Institut pour la propagation de la foi islamique qui avait été prévu par le congrès missionnaire de décembre 1970. La seconde, le 28 octobre confie à l'Etat le soin de réglementer la *Zakat* (aumône légale) qui sera désormais perçue par le ministère des Finances au lieu d'être laissée à l'initiative des particuliers. Cette mesure a provoqué quelques murmures. Mais il est sans doute préférable que l'Etat se charge d'éliminer la mendicité avec des moyens accrus que de laisser les particuliers l'entretenir. Enfin, la troisième décision, prise le même jour, institue une haute commission chargée de vérifier la conformité des lois en vigueur avec les principes de la législation musulmane, et, le cas échéant, de les adapter à celle-ci. Il y a longtemps que les légistes libyens sont préoccupés par ce problème. On s'en convaincra en feuilletant la Revue de la Cour Suprême. C'est d'ailleurs le président de cette Cour qui préside la commission. Cette référence à la *chari'a*, (la loi religieuse), sera t-elle une entrave à l'harmonisation des législations des Etats du pacte de Tripoli ou au contraire sera t-elle une base commune, un critère communément admis ? Les ministres de la justice se sont réunis au mois de février pour traiter ce problème, mais nous ignorons tout des discussions. L'avenir dira si les partenaires de la Libye sont prêts à la suivre dans sa pureté dogmatique.

A signaler encore dans le domaine religieux l'importante visite officielle, que fit du 11 au 15 mai, Nicolas VI, chef de l'Eglise orthodoxe et patriarche d'Alexandrie sur l'invitation du gouvernement libyen. Il fut reçu par le colonel Qaddhafi; divers autres entretiens eurent lieu concernant l'aménagement des rapports de l'Eglise et de l'Etat en Libye. Devant la presse, le prélat a rappelé qu'il convenait de conserver à Jerusalem son caractère arabe et a confirmé son soutien à la position égyptienne dont le souci est de sauvegarder les sanctuaires de la ville sainte. Le patriarche a aussi rendu hommage à la tolérance qui anime les dirigeants libyens envers la communauté orthodoxe qui est peu nombreuse et possède une petite école à Benghazi.

L'Eglise catholique a marqué un net recul avec le départ des Italiens. Les rapports entre Tripoli et Rome ont été réglés par un accord avec le Saint Siège en automne 1970. La plupart des biens de l'Eglise ont été mis sous séquestre à l'exception de deux églises (une à Tripoli et une à Benghazi), et des hôpitaux et organismes de charité des petites sœurs de Jésus et des Franciscaines. La cathédrale de Tripoli a été transformée en musée et le portrait de Nasser trône sur le tabernacle.

5. — LA POPULATION ET LA SANTÉ

Nous ne disposons que d'estimations. En 1970 la population libyenne aurait été de 1 880 000 habitants dont 80 000 étrangers. Elle atteindrait 2 202 000 en 1975. La capitale, Tripoli, compterait 337 000 habitants en 1971.

Cette population est extrêmement jeune : 53 % des libyens avaient moins de 20 ans en 1964 et on estime qu'en 1985 le pourcentage atteindra 56 %. Les plus de 55 ans (11,8 % en 1964) ne constitueront que 7 % de la population en 1985.

La population active décroît en proportion du fait de l'augmentation du nombre des jeunes. Elle se répartit ainsi :

	1964	prévisions pour 1973
Agriculture	144 853	139 000
Commerce	26 735	37 200
Fonction publique	82 531	132 670
Construction	32 400	115 800
Industries)	74 800	126 400
Transports)		
Non précisé	45 000	-

En 1971 on estimait ainsi le nombre d'étrangers :

	1964	1971
Italiens	30 000	1 350
Britanniques	6 500	3 000
Américains	15 000	4 000
Maltaïes et Grecs	5 000	1 500
Egyptiens	(faible)	100 000

Dans le domaine de la santé, une statistique officielle donne les chiffres suivants :

	1968	1971
Nombre de praticiens	618	1 002
" d'établissements	34	38
" de lits	5 542	7 571

Une autre statistique donnait pour la fin 1971 8 000 lits d'hôpital (cette augmentation considérable est due en grande partie à la récupération des locaux d'où les Anglais et les Italiens ont été expulsés) et 744 praticiens (ici l'augmentation est due à l'arrivée de très nombreux médecins et spécialistes des pays étrangers, environ 90 % du total). Ces auxiliaires étrangers arrivent en très grand nombre d'Égypte, des pays de l'Est, de Grande-Bretagne et du Pakistan. Mais ils repartent aussi en grand nombre sans que leur départ soit signalé. On peut estimer le nombre de médecins et spécialistes libyens à 75 personnes environ.

Un effort d'équipement considérable est aussi réalisé. Un marché passé avec la firme Ouest-allemande (« Hospitalia international ») permettra l'équipement de 11 hôpitaux de province. Une firme bulgare doit installer 16 centres nouveaux dans le pays dont 6 à Tripoli et 4 à Benghazi.

*
**

L'équipe du colonel Qaddhafi a été très absorbée cette année par les problèmes pétroliers, par la création de l'U.S.A. et de la Fédération. Un certain ralentissement dans les domaines social et culturel était inévitable, encore que la moisson de cette année ne soit pas à négliger : l'enseignement progresse, la formation professionnelle se diversifie, la vie culturelle renaît et l'effort ne se relâche pas dans le domaine de la santé.

Hervé BLEUCHOT *.